ANNÉE _____/_____ ÉLÈVE _____Prénom(s)_____ NOM Né(e) le ____/___Lieu de naissance (commune et département) Adresse Code postal _____Commune Scolarité demandée 🔲 1 (Maternelle) 🔲 2 (Élémentaire) Niveau **RESPONSABLES LÉGAUX** Mère NOM de jeune fille ______ Autorité parentale Oui Non NOM marital (nom d'usage) ______ Prénom(s)_____ Adresse (si différente de l'élève) Code postal ______ Commune _____ Téléphone domicile ______ Téléphone portable _____ Téléphone travail ______Numéro du poste _____ Adresse courrier électronique Autorise à communiquer mes adresses (adresse postale et courriel) Oui Non Père Autorité parentale 🗌 Oui 🔲 Non _____ Prénom(s)_____ NOM Adresse (si différente de l'élève) Code postal ______ Commune ____ Téléphone domicile ______ Téléphone portable _____ Téléphone travail ______ Numéro du poste _____ Adresse courrier électronique @ Autorise à communiquer mes adresses (adresse postale et courriel) ☐ Oui ☐ Non Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale Oui Non Organisme ______ Personne référente _____ Lien avec l'enfant Fonction Adresse Code postal _____ Commune ____ Téléphone _____Téléphone portable _____ Adresse courrier électronique @

FICHE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE Commune de SAINT-BRÈS (Hérault)

Les temps Périscolaires :

Pour la garderie, la cantine et les vacances scolaires vous devez inscrire votre enfant au CENTRE DE LOISIRS de Saint-Brès. Pour de plus amples informations contacter l'accueil du centre au 04.67.16.23.15

Autorise à communiquer mes adresses (adresse postale et courriel)

Oui

Non

^{*}Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour

La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)

Les élections des représentants des parents d'élèves, chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004 du 25/06/2004) Vous disposez d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978) Pour l'exercer contacter le Maire de votre commune